

MISSION DU CANADA AUPRES DES NATIONS UNIES

TEXTE SOUS EMBARGO

COMMUNIQUE n° 49A
le 10 décembre 1965

A NE PUBLIER QU'AU MOMENT
DU DISCOURS

Bureau de presse
750 Troisième Avenue, New York
YUkon 6-5740

VERIFIER AU MOMENT DU DISCOURS

ANNEE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME - Point 67

Texte de la déclaration portant sur l'Année internationale
des droits de l'homme, prononcée le vendredi 10 décembre
1965 devant la Troisième Commission, par le professeur
R. St. John Macdonald, représentant du Canada

Monsieur le Président,

Je suis heureux de vous annoncer que la délégation du Canada appuie la proposition visant à faire de l'an 1968 l'Année internationale des droits de l'homme, ainsi que la suggestion voulant qu'on tienne une conférence internationale pendant la même année. Nous désirons féliciter nos amis et collègues de la Jamaïque et d'autres parties du monde pour les initiatives heureuses qu'ils ont prises à l'égard de ces deux questions et nous pouvons les assurer que le Canada est disposé à faire tout en son possible pour que ces deux programmes soient couronnés de succès. Notre position est assez souple et nous sommes désireux d'être aussi utiles que possible à ceux qui ont la tâche d'élaborer les dispositions nécessaires.

Nous croyons, Monsieur le Président, que les deux propositions dont nous sommes saisis, portent véritablement en soi le gage d'un plus grand respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Et c'est l'aspect pratique de la chose qui nous retient aujourd'hui plutôt que son aspect plus ou moins officiel. En sa qualité d'important souscripteur au budget ordinaire des Nations Unies, le Canada est naturellement désireux d'assurer qu'on obtienne un rendement maximum par suite des dépenses faites et est donc intéressé à travailler lui aussi à la définition d'objectifs accessibles et précis, dans un contexte de préparations soigneuses.

Nous espérons, bien entendu, que les gouvernements délégueront à cette conférence des experts compétents habituellement engagés, dans leur propre pays, dans des travaux relatifs au domaine des droits de l'homme. Et nous insistons pour qu'on mette l'accent, pendant l'année 1968 aussi bien que lors de la conférence, sur des mesures pratiques, réalistes pour le moment, plutôt que sur le côté officiel de la situation.

Il va sans dire que chaque gouvernement doit lui-même fixer et préparer les cérémonies officielles qui se tiendront chez-lui dans le cadre de l'année internationale. Cela est évident en soi et il nous semble qu'on ne peut pas en disconvenir. D'autre part, Monsieur le Président, parmi les nombreuses suggestions dont nous avons été saisis, il y en a quelques-unes qui nous paraissent plus appropriées que d'autres,